Coll FRC 1303

AVIS

AUX MARSEILLAIS

SUR l'enlèvement du Tapis que la Jeuneſſe-Citoyenne avoit fait placer à la Loge de Meſſieurs les Conſuls, dans la Salle des Spectacles. 94.

Marſeillais ! *qu'il ne ſoit qu'un parti parmi nous,*
Celui du bien public & du ſalut de tous.
Tancrède. *Ac. ter. Sc. tre.*

LA Patrie ſe doit à elle-même d'honorer les Citoyens dont elle fait choix pour veiller à ſes intérêts. Les diſtinctions qu'elle leur accorde, ſont moins un privilège de leur rang, qu'un avertiſſement des devoirs que ce rang leur impoſe. Il eſt donc eſſentiel qu'elles ne ſoient pas impunément altérées ou détruites. Ce n'eſt pas qu'il faille atta-

cher trop d'importance à une vaine repréſentation, à une décoration pompeuſe, qui ne conſtituent pas le mérite. Mais cet honneur & les marques éclatantes qui l'accompagnent, ſont propres à enflammer des cœurs honnêtes & à juſtifier un choix qui eſt déjà lui-même un préjugé glorieux pour ceux qui en ont été l'objet. Si la juſtice exige que les honneurs ſoient la récompenſe du mérite, l'expérience démontre que quelquefois le mérite eſt le fruit des honneurs qui l'ont dévancé.

Les Conſuls de la Ville de Marſeille ont l'inſpection générale de la Police : tout ce qu'elle embraſſe eſt de leur reſſort. A ce titre, ils ont toujours eu dans la Salle des Spectacles une Loge ſpécialement affectée. De tous les temps, elle fût diſtinguée des autres & décorée d'un Tapis, qui annonçoit qu'elle étoit deſtinée aux Pères de la Patrie. Un pouvoir jaloux, par une ſurpriſe faite à l'autorité, les en priva en 1767. Ce droit inhérent à leur charge & dont ils jouiſſoient depuis un temps immémorial, leur fut ravi ſans la moindre réclamation de leur part ; & l'on ne peut ſe diſſimuler que s'ils gardèrent le ſilence par des conſidérations particulières, la Ville de Marſeille montra trop de foibleſſe en ne pas le rompant elle-même. Il eſt vrai qu'elle gémiſſoit dans un dur eſclavage, & il n'eſt pas étonnant que la voix des zélés Citoyens & des bons Patriotes fut étouffée alors, puiſqu'elle peut à peine parvenir aujourd'hui au pied

du Trône d'un Roi bienfaiſant, qui veut l'entendre.

Quoiqu'il en puiſſe être, Marſeille perdit ainſi un de ſes droits, dont elle jouiſſoit en la perſonne de ſes Conſuls; & ce n'eſt pas le ſeul que leur ait enlevé cette funeſte & jalouſe Ariſtocratie, qui de tout temps aſpirant à une domination ſans bornes, aviliſſoit les Peuples, pour s'arroger ſur eux une autorité deſpotique qu'elle n'étoit pas contente de balancer, & dont le partage même ne l'eût peut-être pas ſatisfaite.

Heureuſement l'excès du mal n'a ſervi qu'à en accélérer le remède. Un Roi bienfaiſant, un Prince ami de ſes Peuples, a daigné ſacrifier ſon repos à leur bonheur. Son premier bienfait a été le rappel d'un Miniſtre ſage & digne de conſommer des projets dont l'exécution exige le concours du génie & de la vertu.

L'idée du bonheur étoit ſi loin d'un peuple écraſé de miſères, qu'elle ne put ſe préſenter à lui ſans de vives émotions. Son Monarque lui annonçoit qu'il alloit briſer ſes chaînes : à cette conſolante promeſſe, il ſe permit de les ſecouer lui-même. Des tranſports de joie furent ſuivis de mouvemens qui allarmèrent & qui pouvoient en effet devenir dangereux, parce que les malfaiteurs & les ennemis du bien public en abuſoient, pour troubler le repos des bons Citoyens & pour mettre obſtacle aux intentions paternelles d'un bon Roi.

Marſeille ne fut pas exempte d'une commotion

preſque générale ; mais les troubles légers qu'elle éprouva , ne tardèrent pas à s'appaiſer. Les ſoins infatigables & le zèle vigilant de ſes jeunes Citoyens , lui rendirent bientôt l'ordre & la paix. Réunis pour la défenſe de la Patrie , après avoir écarté le danger qui la menaçoit , ils voulurent lui donner encore un témoignage authentique & durable de leur patriotiſme , en rendant à ſes Magiſtrats un droit honorifique injuſtement ravi. Ils leur firent ſolemnellement hommage d'un Tapis où les Armes du Roi unies à celles de Marſeille , annonçoient leur fidélité comme Sujets & leur dévoûment comme Citoyens.

Ce n'étoit-là ſans doute que les premiers effets d'un patriotiſme qui s'éveilloit enfin après un trop long aſſoupiſſement. Marſeille , Cité antique & ſuperbe , alloit reprendre ſon ancien luſtre. Elle eût pu rentrer dans la jouiſſance de tous ſes droits ; mais la méchanceté & la calomnie étoient trop intéreſſées à y mettre obſtacle : elles ne virent pas ſans frémir que Marſeille avoit trouvé dans une brave Jeuneſſe , des forces ſuffiſantes pour repouſſer le danger , & qu'un Conſeil auguſte , compoſé de l'élite des trois Ordres , alloit porter dans ſon Adminiſtration une prudence & une ſageſſe , qui mettroient enfin un terme aux abus & aux déprédations. On eſt malheureuſement parvenu à écarter l'une & l'autre ; mais les vrais Marſeillais , les hommes juſtes & qui veulent le bien , conſerveront une éternelle reconnoiſſance pour les Volontaires - Patriotes qui

ont ſauvé la Ville des déſaſtres qui la menaçoient, & ne ceſſeront de réclamer le rétabliſſement d'un Conſeil, qui ſeul peut régénérer ſon Adminiſtration & reſtaurer ſes finances.

Trop enhardis par leurs funeſtes ſuccès, les ennemis de Marſeille n'ont pas voulu ſouffrir plus long-temps un monument patriotique qui bleſſoit leur orgueil. Ils ont enfin trouvé le moyen de le faire diſparoître ; & pour jouir de toute la noirceur de la vengeance, ils ont eſſayé de rejeter leur attentat ſur ceux-mêmes qui en étoient les victimes, en attribuant à la Jeuneſſe-Citoyenne, un enlèvement qui eſt une injure pour elle.

Mais cette imputation atroce ne trompera perſonne ; & la Jeuneſſe-Citoyenne, raſſurée par la pureté de ſa conduite, rit & ſe joue des nouvelles ruſes de ſes ennemis & des pièges mal-adroits qu'ils n'ont ceſſé juſqu'à préſent de lui tendre.

Cependant le Tapis a diſparu, & il importe de ſavoir comment cet enlèvement s'eſt opéré. Ce ne peut être l'effet d'un pouvoir magique. A-t-il été fait pendant le jour ou pendant la nuit ? Avant ou après l'ouverture de la Salle ? De force ouverte ou par adreſſe ?

On dit que le Tapis a été enlevé d'une armoire dont on a briſé la ſerrure, & cette circonſtance n'annonceroit qu'un vol dans toute ſa baſſeſſe; mais en même temps qu'on l'a emporté, la Loge qu'il décoroit a été ſouillée d'un écrit infâme, qui prouve que le raviſſeur étoit animé par un eſprit d'injure & non

par un esprit de rapine. Cet écrit attente en même-temps à l'honneur de Messieurs les Consuls & à celui de la Jeunesse-Citoyenne, à laquelle on affecte malicieusement de l'attribuer. Si cette brave Jeunesse veilloit encore à la Police & à la garde de la Ville, elle eût peut-être empêché ce double crime, ou du moins elle en découvriroit bientôt les auteurs.

Marseilais ! il vous importe, plus que vous ne pensez, de les connoître. Vos soupçons doivent sur-tout se diriger contre vos ennemis. L'attentat est digne d'eux, & leurs émissaires sont seuls capables de s'en être souillés. C'est à la Cité, plus encore qu'à ses Magistrats, qu'on a prétendu faire outrage. Peut-être même s'est-on flatté de les irriter contr'elle, en excitant leur amour propre humilié ; ou de la faire soulever contr'eux, en présentant l'injure qui leur étoit faite, comme un témoignage public de mécontentement.

Prenez y garde, Marseillais ! vous devez protéger, vous devez respecter vos Magistrats. Vous le devez pour votre propre intérêt ; vous le devriez encore pour la conservation de vos droits & de vos privilèges, lors même que leur conduite personnelle mériteroit moins votre attachement & votre vénération. Il faut, dans les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons, les soutenir de toute la force publique. Leurs ennemis sont les vôtres. Voyez que de trames ils ourdissent contre vous ; combien ils emploient d'artifices, de ruses & de manœuvres.

La perte entière de Marſellle eſt leur but & leur eſpoir. La majeſté même du Trône n'a pas ſervi de barrière à leurs calomnies.

Après avoir écarté & diſperſé les Volontaires-Patriotes, ils ſèment d'obſtacles à l'établiſſement d'une Garde-Bourgeoiſe ; c'eſt qu'ils redoutent la tendre & ardente ſollicitude de ces enfans réunis pour veiller à la ſureté de leur mère commune. Des Gardiens mercenaires conviennent mieux à leurs ſiniſtres projets.

Ils n'ont pu diſſoudre ce Conſeil reſpectable & renforcé du concours des lumières des trois Ordres ; mais il eſt ſuſpendu & réduit à une inaction vraiment affligeante & funeſte.

Ils tremblent de voir rétablir cette Cour ſupérieure, qui de tout temps fut le palladium de votre liberté, de votre ſureté & de vos Privilèges ; cette Cour ſupérieure qui exiſtoit lorſque Marſeille étoit ſous la domination des Comtes de Provence, & qu'elle ſe réſerva par ſes Chapitres de Paix, lors de ſon heureuſe réunion au plus puiſſant Royaume de l'Europe.

Ils voudroient enfin vous ramener au joug de cette adminiſtration deſpotique, de ces impoſitions déſaſtreuſes, qui réduiſoient votre Conſeil à l'impuiſſance de faire le bien, & vos Citoyens à tremper de larmes la portion de leurs alimens, que vouloit bien leur laiſſer l'inſatiable avidité des Traitans.

Voilà les maux dont vous gémiſſiez depuis longtemps : ce n'eſt qu'à leur excès que vous en avez

733

dû le terme ; mais ils renaîtront bientôt ſi, par un dévoûment patriotique, par une fidélité à toute épreuve envers le Monarque qui veut votre bonheur, vous ne méritez la reſtauration de vos Privilèges, & ſi, par une noble fermeté, vous ne devenez le ſoutien, l'encouragement & l'exemple de ceux à qui leur Place impoſe le devoir de les réclamer. Que rien ne vous arrête : les obſtacles ſurmontés ajoutent à la gloire : les ennemis vaincus honorent le triomphe ; & c'eſt ſur-tout dans le moment où les repréſentans d'une Nation magnanime s'occupent du ſoin de ſa régénération, que Marſeille doit faire connoître qu'elle n'en eſt pas la partie la moins importante. Les temps de la juſtice ſont arrivés. Tout ce que vous demandez eſt juſte : ne craignez donc pas de réclamer des droits inhérens à votre conſtitution, qui tiennent eſſentiellement à votre bonheur & qui ne ſont pas étrangers à la gloire de la Nation Françaiſe.

Marſeille, le 30 Juin 1789.